

# **Rapport financier consolidé**

## **Exercice terminé le 31 décembre 2024**

Ville de Saint-Amable | 59015 |

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Josée Desmarais CPA, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Saint-Amable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

[Originale signée]

Signature \_\_\_\_\_ Date 3 juin 2025

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	29
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	30
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	31
Situation financière par organismes	32
Charges par objets	33
Excédent (déficit) accumulé	34
Avantages sociaux futurs	38

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	48
Analyse des charges consolidées	60

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil de la Ville de Saint-Amable

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Saint-Amable (la ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », la ville n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2024 et 2023, de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et elle n'a pas fourni les informations requises dans ses états financiers consolidés en vertu de cette norme. À cet égard, les états financiers consolidés dérogent aux normes comptables du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers consolidés, aux charges ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré. Nous avons également exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Saint-Amable inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

· nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

· nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la ville à cesser son exploitation;

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

· nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit avec réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

MPA inc., société de comptables professionnels agréés  
(1) Préparé par Robert Arbour CPA auditeur  
Montréal, le 29 mai 2025

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		Budget	Réalizations	
		2024	2024	2023
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	17 708 345	17 935 807	16 441 097
Compensations tenant lieu de taxes	2	332 524	333 190	312 529
Quotes-parts	3		(29 951)	(539)
Transferts	4	1 216 215	6 451 852	2 006 785
Services rendus	5	372 353	443 472	556 597
Imposition de droits	6	1 670 000	2 045 375	1 503 556
Amendes et pénalités	7	428 950	432 523	389 427
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	14 845	415 203	523 839
Autres revenus	10	31 937	826 041	2 041 215
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	21 775 169	28 853 512	23 774 506
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	4 526 502	3 986 608	3 464 741
Sécurité publique	15	4 370 659	4 467 850	4 033 751
Transport	16	4 699 616	4 300 958	3 943 661
Hygiène du milieu	17	4 077 358	3 987 378	4 244 617
Santé et bien-être	18	10 285	592 220	
Aménagement, urbanisme et développement	19	761 765	703 182	1 681 018
Loisirs et culture	20	2 917 642	2 974 249	2 534 015
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	604 705	632 509	567 330
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	21 968 532	21 644 954	20 469 133
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	25	(193 363)	7 208 558	3 305 373
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		64 446 326	61 140 953
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		64 446 326	61 140 953
<b>Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice</b>	29		71 654 884	64 446 326

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

		2024	2023
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	9 404 058	8 146 901
Débiteurs (note 5)	2	4 983 835	4 837 059
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	14 387 893	12 983 960
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	25 385	63 223
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	4 031 599	2 571 748
Revenus reportés (note 11)	12	1 134 189	1 030 932
Dette à long terme (note 12)	13	24 050 947	22 478 222
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	178 066	181 258
Autres passifs (note 14)	15		
	16	29 420 186	26 325 383
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(15 032 293)	(13 341 423)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	85 350 505	77 180 974
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	1 197 058	141 439
Stocks de fournitures	20	87 624	77 751
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	51 990	387 585
	23	86 687 177	77 787 749
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	71 654 884	64 446 326
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	71 654 884	64 446 326
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	71 654 884	64 446 326

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	1	(193 363)	7 208 558	3 305 373
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)	11 514 128)	3 672 806)
Produit de cession	3		15 329	4 744
Amortissement	4		3 320 700	3 353 594
(Gain) perte sur cession	5		8 568	(3 637)
Réduction de valeur / Reclassement	6			370 507
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(8 169 531)	52 402
Variation des propriétés destinées à la revente	9		(1 055 619)	562 181
Variation des stocks de fournitures	10		(9 873)	5 986
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		335 595	(55 440)
	13		(729 897)	512 727
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			111 943
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(193 363)	(1 690 870)	3 982 445
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(13 341 423)	(17 323 868)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(13 341 423)	(17 323 868)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(15 032 293)	(13 341 423)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 208 558	3 305 373
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	3 320 700	3 353 594
Autres			
▪ (Gain) perte actifs, Plac. UMQ	3.1	8 568	(3 637)
▪ Ajustement d'immobilisations	3.2		482 450
	4	10 537 826	7 137 780
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(146 776)	(135 683)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	1 459 851	(358 080)
Revenus reportés	8	103 257	(3 092 735)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(3 192)	(38 237)
Propriétés destinées à la revente	10	(1 055 619)	562 181
Stocks de fournitures	11	(9 873)	5 986
Autres actifs non financiers	12	335 595	(55 440)
	13	11 221 069	4 025 772
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 (	11 514 128)(	3 672 806)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	15 329	4 744
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 (	)	)
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(11 498 799)	(3 668 062)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19 (	)	)
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21 (	)	)
Cession	22		
	23		
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	4 980 637	1 146 161
Remboursement de la dette à long terme	25 (	3 347 127)(	5 904 412)
Variation nette des emprunts temporaires	26	(37 838)	(1 767)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(60 785)	35 423
Autres			
▪	28.1		
	29	1 534 887	(4 724 595)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	1 257 157	(4 366 885)
Solde déjà établi	31	8 146 901	12 513 786
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	8 146 901	12 513 786
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	9 404 058	8 146 901

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La ville de Saint-Amable est constituée en vertu de la Loi sur les Cités et Villes du Québec. Elle est dirigée par le conseil composé de six conseillers et un maire.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 @ S23-4.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S.O.

**a) Périmètre comptable**

S.O.

**b) Partenariats**

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la ville dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des partenariats auxquels elle participe. Cette consolidation se fait ligne par ligne.

La Ville participe aux partenariats suivants :

Régie Intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable. (Consolidation ligne par ligne). La quote-part est de 9,13%

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. (consolidation ligne par ligne). La quote-part est à 5,213%.

Régie intermunicipale du centre multisports régional (consolidation ligne par ligne) La quote-part est de 10%.

Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu. (Consolidation ligne par ligne) La quote-part est de 8.77 %.

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que la comptabilisation des revenus et charges aux cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**C) Actifs financiers****Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

**D) Passifs****Frais reportés liés à la dette à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

**Revenus reportés**

Les montants perçus à l'égard du fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

**E) Actifs non financiers****Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**Immobilisations**

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures: 15, 20 et 40 ans

Bâtiments: 40 ans

Véhicules: 3, 5, 10, 15 et 20 ans

Ameublement et équipement de bureau: 5 et 10 ans

Machinerie, outillage et équipement: 3, 10, 15 et 20 ans

Amélioration locatives : période de 10 ans

**Propriétés destinées à la revente**

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette.

**F) Revenus**

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;

les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur ;

les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

Les transferts (subvention) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**Droits, permis, redevances et revenus divers**

a) Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers pour lesquels l'entité a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. L'entité a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

- Les revenus de vente de services à des organismes municipaux, comme ceux relatifs aux incendies, à la voirie, à l'eau et aux loisirs sont comptabilisés au moment de la prestation des services.
- Les revenus de vente de services aux citoyens comme ceux relatifs aux loisirs, à la bibliothèque et à d'autres services publics sont comptabilisés au moment de la prestation des services.
- Les revenus de droits et permis comme ceux relatifs aux constructions et aux rénovations immobilières sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et que le droit ou permis a été délivré au payeur, à la condition que l'entité s'attende raisonnablement à recouvrer les sommes en cause.
- L'entité comptabilise un passif pour remboursement futur correspondant à la fraction estimative que l'entité s'attend à devoir rembourser dans le futur. Ce passif est établi selon les meilleures estimations de la direction à la lumière des faits passés et des conditions actuelles et est mis à jour à la fin de chaque exercice pour tenir compte des changements dans les circonstances.
- Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont établis en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières. Ils sont reportés et comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où l'entité a engagé les charges auxquelles ils sont affectés.

b) Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque l'entité a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Les revenus provenant des amendes sont comptabilisés lorsque les critères de comptabilisation sont réunis à savoir : lorsqu'un avis est émis et que la culpabilité est reconnue par le citoyen ou l'entreprise, que le délai de contestation est échu ou qu'un jugement est rendu. Les amendes incluent également les pénalités et les contraventions.

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur. Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées. Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées aussi.

**Provenant de la consolidation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2024 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (**pour la dernière fois en 2019**) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pouvoir.

### **Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal.**

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a mis fin à la première partie du débat dans l'affaire visant la contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la "Loi RRSM"). Comme les dispositions de la Loi RRSM permettant de suspendre l'indexation automatique des rentes de retraités ont été jugées inconstitutionnelles, invalides et inopérantes, une seconde partie sur les mesures compensatoires devra avoir lieu. Elle ne visera toutefois que les régimes pour lesquels l'organisme municipal a décidé de suspendre en totalité ou en partie l'indexation automatique des rentes des retraités à compter du 1er janvier 2017. Puisque l'employeur s'était prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadre de la Loi RRSM, l'application du jugement est reconnue au cours de l'année 2024 et est reflétée dans les résultats du présent rapport. Nous n'avons toutefois pas encore de directives liées aux mesures réparatrices, donc l'effet possible de celles-ci ne sont pas reflétés dans le présent rapport.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et du jugement rendu en première instance n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2024. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurées avec une fiabilité raisonnable.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

**Provenant de la consolidation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
  - pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
  - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
    - pour le montant négatif créé en 2010 pour contrer l'effet de la charge des cotisations versées par un autre employeur: sur la DMERCA des salariés participants au 31 décembre 2010.
  
- Chapitre SP3400 sur les amendes à recevoir:
  - pour l'impact du renversement du compte à recevoir en 2024: sur une durée de 3 ans

**I) Instruments financiers**

**a) Classement et comptabilisation des instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

**b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement**

Après leur comptabilisation initiale, l'entité évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- Les remboursements ou encaissements;

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations, les amendes, les pénalités, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### c) *Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur*

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats consolidés.

#### d) *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

#### J) *Autres éléments*

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant des excédents affectés ou non affectés. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des charges, mais des éléments de conciliations à des fins fiscales.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La ville est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la ville.

La ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la ville et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**3. Modification de méthodes comptables**

**1. Adoption initiale - Revenus (chapitre SP 3400)**

Le 1er janvier 2024, la ville a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, Revenus du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3400, l'entité a analysé ses différentes sources de revenus pour déterminer celles qui sont issues d'opérations qui comportent des obligations de prestations (appelées « opérations avec contrepartie ») de celles issues d'opérations sans obligation de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Pour les opérations avec contrepartie, l'entité doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque l'entité détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, ont fait l'objet d'une application prospective.

Ces nouvelles exigences ayant été appliquées de façon prospective, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers consolidés de l'exercice antérieur. Toutefois, ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dont la quote-part de la Ville de Saint-Amable est de 5,213 % :

Débiteur organismes municipaux : diminution de 2 042 130 \$ (quote-part de la ville : 106 456 \$)

Revenus d'amendes : diminution de 2 042 130 \$ (quote-part de la ville : 106 456 \$)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	5 671 035	3 592 492
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	3 731 187	4 553 208
Autres éléments			
▪ Encaisse de la Fondation	3.1	1 836	1 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	9 404 058	8 146 901
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>9 404 058</b>	<b>8 146 901</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	54 041	59 246
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

**Note****5. Débiteurs**

		2024	2023
Taxes municipales	9	1 036 914	1 010 832
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 845 860	3 167 724
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	163 318	81 989
Organismes municipaux	13	26 397	159 279
Autres			
▪ Mutations	14.1	497 771	334 479
▪ Divers	14.2	413 575	82 756
	15	4 983 835	4 837 059
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	2 568 982	2 935 923
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	2 568 982	2 935 923
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	2 234	35 954
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	2 179 683	2 316 720
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25	475 900	563 885
Autres ministères/organismes	26	190 277	287 119
	27	2 845 860	3 167 724

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**6. Prêts**

	2024	2023
Prêts à un office d'habitation	28	
Prêts à un fonds d'investissement	29	
Autres		
▪	30.1	
	31	
Provision pour moins-value déduite des prêts	32	

**Note****7. Placements de portefeuille**

	2024	2023
Évalués au coût ou au coût après amortissement		
Placements à titre d'investissement	33	
Autres placements	34	
Évalués à la juste valeur		
Placements à titre d'investissement	35	
Autres placements	36	
	37	
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	38	
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	39	

**Note****8. Autres actifs financiers**

	2024	2023
Propriétés destinées à la revente (note 16)	40	
Autres		
▪	41.1	
	42	

**Note****9. Emprunts temporaires**

La ville bénéficie d'une marge de crédit pour les activités de fonctionnement d'un montant de 3 000 000\$ portant intérêt au taux préférentiel. La marge est inutilisée au 31 décembre 2024.

**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

Au 31 décembre 2024, la Régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$. Un montant de 0\$ est utilisé au 31 décembre 2024. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 5.213%.

**Régie intermunicipale du Centre multisports régional**

Au 31 décembre 2024, la régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000\$. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base. Le solde est nul au 31 décembre 2024. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 10%.

**Régie intermunicipale de l'eau potable, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Au 31 décembre 2024, la Régie dispose de marges de crédit autorisées de 815 180\$ pour effectuer des travaux d'immobilisations. Le solde utilisé au 31 décembre 2024 est de 479 723 \$. Les montants prélevés portent intérêts au taux de 5.70%. Les marges sont renouvelables en décembre 2025. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 9.13%.

**10. Créiteurs et charges à payer**

		2024	2023
Fournisseurs	43	1 472 180	1 119 304
Salaires et avantages sociaux	44	864 304	814 016
Dépôts et retenues de garantie	45	868 049	355 196
Provision pour contestations d'évaluation	46		
Autres			
▪ Intérêts sur dette à long terme	47.1	154 242	109 366
▪ Autres	47.2	672 824	173 866
	48	4 031 599	2 571 748

**Note**

**11. Revenus reportés**

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49	111 080	111 242
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51		
Accès entreprise Québec	52		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
▪ MRC Marguerite d'Youville - Système de gestion documentaire	54.1		1 067
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56	552 128	442 913
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57		
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61	95 000	
Autres			
▪ Compensation collecte sélectives	62.1	375 981	475 710
	63	1 134 189	1 030 932

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2024	2023
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,70	3,29	2025	2049	64	24 230 238	22 596 728
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	24 230 238	22 596 728
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 179 291)	( 118 506)
					72	24 050 947	22 478 222

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2024
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2025	73		2 900 602			2 900 602
2026	74		2 546 982			2 546 982
2027	75		2 459 804			2 459 804
2028	76		2 344 953			2 344 953
2029	77		2 321 083			2 321 083
2030 et plus	78		11 656 814			11 656 814
	79		24 230 238			24 230 238
Intérêts et frais accessoires	80		( )		( )	
	81		24 230 238			24 230 238

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2024	2023
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (178 066)	(181 258)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84 (178 066)	(181 258)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 229 727	182 690
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87 154 300	95 116
Autres régimes (REER et autres)	88 129 424	159 780
Régimes de retraite des élus municipaux	89 36 518	37 736
	90 549 969	475 322

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note****14. Autres passifs**

	2024	2023
Assainissement des sites contaminés	91	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	
Autres	93.1	
▪	94	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	
Passifs engagés	96	
Passifs réglés	97 ( ) ( )	
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	98	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	101	15 011 457	83 549		15 095 006
Eaux usées	102	41 378 346	7 633 253		49 011 599
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	43 961 207	3 484 355		47 445 562
Autres					
▪ Parcs et terrains de jeux	104.1	5 664 149	5 088 783		10 752 932
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	11 457 306	282 905		11 740 211
Améliorations locatives	107	88 046	47	21 277	66 816
Véhicules	108	2 611 235	421 538	31 921	3 000 852
Ameublement et équipement de bureau	109	1 409 566	133 238	1 424	1 541 380
Machinerie, outillage et équipement divers	110	4 475 495	158 704	5 674	4 628 525
Terrains	111	2 293 460	155 248		2 448 708
Autres	112	29 876			29 876
	113	128 380 143	17 441 620	60 296	145 761 467
Immobilisations en cours	114	7 603 842	(5 927 492)		1 676 350
	115	135 983 985	11 514 128	60 296	147 437 817
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	116	12 510 409	142 578		12 652 987
Eaux usées	117	15 525 284	1 134 129		16 659 413
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	16 685 547	1 105 984		17 791 531
Autres					
▪ Parcs & terrains de jeux	119.1	2 879 605	288 778		3 168 383
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	4 430 364	295 257		4 725 621
Améliorations locatives	122	66 751	1 052	7 095	60 708
Véhicules	123	1 979 540	185 303	24 992	2 139 851
Ameublement et équipement de bureau	124	1 213 738	31 464	684	1 244 518
Machinerie, outillage et équipement divers	125	3 481 897	135 976	3 627	3 614 246
Autres	126	29 876	179	1	30 054
	127	58 803 011	3 320 700	36 399	62 087 312
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	128	77 180 974			85 350 505
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	131				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**16. Propriétés destinées à la revente**

		2024	2023
Immeubles de la réserve foncière	132		
Immeubles industriels municipaux	133		
Autres	134	1 197 058	141 439
	135	1 197 058	141 439
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	1 197 058	141 439

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>				
▪	138.1			
	139			
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
▪	140.1			
	141			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	142			

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2024	2023
Frais payés d'avance			
▪ Assurances	143.1	51 990	387 585
Autres			
▪	144.1		
	145	51 990	387 585

**Note****19. Obligations contractuelles**

La ville a octroyé des contrats à différentes entreprises pour les quatre prochaines années pour une somme totalisant 1 146 015\$. Pour pourvoir à ses engagements, la ville devra prévoir pour les quatre prochains exercices financiers les sommes suivantes:

2025 -	1 014 893 \$
2026 -	50 972 \$
2027 -	45 800 \$
2028 -	34 350 \$

**Provenant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

En vertu des divers contrats, la Régie s'est engagée pour les 3 prochains exercices pour une somme globale de 1 183 770\$. Pour pourvoir à ces engagements, la Régie devra prévoir pour les 3 prochains exercices financiers les sommes suivantes pour la location de système de radio communication :

2025 - 394 590 \$

2026 - 394 590 \$

2027 - 394 590 \$

La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 5,213%.

**Provenant de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional**

La Régie s'est engagée en 2020 et jusqu'en 2025 pour une somme annuelle de 80 000 \$ plus l'indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) déclaré par Statistiques Canada de la région de Montréal, avec une hausse minimum de 2% pour la gestion du Centre multisports.

La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 10%.

**20. Droits contractuels**

S.O.

**21. Passifs éventuels**

S.O.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2024	2023
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	146.1		
	147		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	148.1		
	149		
	150		

S.O.

**B) Auto-assurance**

La ville assume l'auto-assurance de l'invalidité courte durée conjointement avec un programme supplémentaire de chômage.

**Provenant de la consolidation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

La Régie assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme pour les employés cadres.

La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 5,213%.

**C) Poursuites**

**Provenant de la consolidation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Au cours de l'exercice, la Régie a fait l'objet de griefs de certains de ces employés, pour une somme indéterminée. La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 29 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 128 000\$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 1 040 000\$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 4 650 000\$ qui a été intentée par trois citoyens suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 5,213%.

#### D) Autres

#### ENVIRONNEMENT

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la Ville excède les normes en vigueur. La Ville n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement.

#### 22. Actifs éventuels

S.O

#### 23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S.O.

#### 24. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

#### 25. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par la ville et les budgets adoptés par les partenariat dans lequel la ville détient une quote-part, compte tenu de l'élimination des opérations réciproques.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par la ville est également présentée dans les informations sectorielles.

## 26. Instruments financiers

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenants lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

#### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	3 148 230	3 218 894

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

2024								
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	\$ 3 877 357		\$ -		\$ -		\$ -	\$ 3 877 357
Emprunts temporaires	\$ 25 385		\$ -		\$ -		\$ -	\$ 25 385
Intérêts courus à payer	\$ 154 242		\$ -		\$ -		\$ -	\$ 154 242
Dettes	\$ 2 900 602		\$ 5 006 786		4 666 036 \$		\$ 11 656 814	\$ 24 230 238
	\$ 6 957 586		\$ 5 006 786		4 666 036 \$		\$ 11 656 814	\$ 28 287 222

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

2023								
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	\$ 2 462 412		\$ -		\$ -		\$ -	\$ 2 462 412
Emprunts temporaires	\$ 63 223		\$ -				\$ -	\$ 63 223
Intérêts courus à payer	\$ 109 336		\$ -		\$ -		\$ -	\$ 109 336
Dettes	\$ 2 986 490		\$ 5 223 694		4 509 757 \$		\$ 9 876 787	\$ 22 596 728
	\$ 5 621 461		\$ 5 223 694		4 509 757 \$		\$ 9 876 787	\$ 25 231 699

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la ville prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ses emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

31 décembre 2024			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	25 385 \$	25 385 \$
Dettes	24 230 238 \$	-	24 230 238 \$

31 décembre 2023			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Emprunts temporaires		63 223 \$	63 223 \$
Dettes	22 596 728 \$	-	22 596 728 \$

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 87 871 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2024 (99 932\$ en 2023).

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		Réalisations 2023	Budget 2024	Réalisations 2024			Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	16 441 097	17 708 345	17 935 807			17 935 807
Compensations tenant lieu de taxes	2	312 529	332 524	333 190			333 190
Quotes-parts	3					(29 951)	(29 951)
Transferts	4	797 562	1 216 215	1 912 891		1 838	1 914 729
Services rendus	5	391 078	308 162	341 576		101 896	443 472
Imposition de droits	6	1 477 281	1 670 000	2 045 248		127	2 045 375
Amendes et pénalités	7	118 766	112 000	262 673		169 850	432 523
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	469 069	125 600	364 790		50 413	415 203
Autres revenus	10	1 532 022	14 845	17 464		17 410	34 874
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	21 539 404	21 487 691	23 213 639		311 583	23 525 222
<b>Investissement</b>							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	1 209 223		4 537 123			4 537 123
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18	444 032	305 000	791 167			791 167
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	1 653 255	305 000	5 328 290			5 328 290
	22	23 192 659	21 792 691	28 541 929		311 583	28 853 512
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	3 352 876	4 172 646	3 866 894	119 714		3 986 608
Sécurité publique	24	3 477 961	4 141 549	4 108 433	106 074	253 343	4 467 850
Transport	25	2 632 391	3 397 267	2 970 957	1 330 001		4 300 958
Hygiène du milieu	26	2 551 597	2 785 132	2 662 068	1 206 755	118 555	3 987 378
Santé et bien-être	27		10 285	592 220			592 220
Aménagement, urbanisme et développement	28	1 676 676	758 305	698 527	4 655		703 182
Loisirs et culture	29	2 234 234	2 595 055	2 551 419	353 667	69 163	2 974 249
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	506 190	560 268	574 236		58 273	632 509
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	3 147 029	3 156 242	3 120 866	( 3 120 866)		
	34	19 578 954	21 576 749	21 145 620		499 334	21 644 954
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	35	3 613 705	215 942	7 396 309		(187 751)	7 208 558

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		Réalizations 2023	Budget 2024	Administration municipale	Réalizations 2024	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	1	3 613 705	215 942	7 396 309	(187 751)	7 208 558
Moins : revenus d'investissement	2	(1 653 255)	(305 000)	(5 328 290)	( )	(5 328 290)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	1 960 450	(89 058)	2 068 019	(187 751)	1 880 268
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>						
Amortissement	4	3 147 029	3 156 242	3 120 866	199 834	3 320 700
Produit de cession	5				15 329	15 329
(Gain) perte sur cession	6				8 639	8 639
Réduction de valeur / Reclassement	7	370 508				
	8	3 517 537	3 156 242	3 120 866	223 802	3 344 668
<b>Propriétés destinées à la revente</b>						
Coût des propriétés vendues	9	934 597				
Réduction de valeur / Reclassement	10	(370 508)				
	11	564 089				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	6 187	15 000	62 758		62 758
Remboursement de la dette à long terme	17	(5 619 961)	(2 671 863)	(2 671 863)	(47 290)	(2 719 153)
	18	(5 613 774)	(2 656 863)	(2 609 105)	(47 290)	(2 656 395)
<b>Affectations</b>						
Activités d'investissement	19	(1 185 913)	(494 516)	(1 296 101)	(91 858)	(1 387 959)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				26 065	26 065
Excédent de fonctionnement affecté	21	1 918 744	179 352		143 832	143 832
Réserves financières et fonds réservés	22	(45 006)	(88 083)	(82 083)	(65 475)	(147 558)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	5 431	(7 074)	(51 343)	83 062	31 719
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	693 256	(410 321)	(1 429 527)	95 626	(1 333 901)
	26	(838 892)	89 058	(917 766)	272 138	(645 628)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	1 121 558		1 150 253	84 387	1 234 640

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	Réalizations 2023		Réalizations 2024	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	1 653 255	5 328 290	5 328 290
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (	248 850)(	468 708)(	) (468 708)
Sécurité publique	3 (	147 286)(	109 493)(	131 741)( 241 234)
Transport	4 (	345 051)(	4 487 094)(	) (4 487 094)
Hygiène du milieu	5 (	2 273 403)(	357 762)(	27 805)( 385 567)
Santé et bien-être	6 (	) (	) (	) (
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	10 806)(	9 939)(	) (9 939)
Loisirs et culture	8 (	647 410)(	5 921 586)(	) (5 921 586)
Réseau d'électricité	9 (	) (	) (	) (
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	) (	) (	) (
	11 (	3 672 806)(	11 354 582)(	159 546)( 11 514 128)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Acquisition	12 (	1 908)(	1 055 619)(	) (1 055 619)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Émission ou acquisition	13 (	) (	) (	) (
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	(222 537)	4 098 150	4 098 150
<b>Affectations</b>				
Activités de fonctionnement	15	1 185 913	1 296 101	91 858 1 387 959
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16	628 182		
Excédent de fonctionnement affecté	17	105 696	2 607 477	2 607 477
Réserves financières et fonds réservés	18	185 385	291 516	122 810 414 326
	19	2 105 176	4 195 094	214 668 4 409 762
	20	(1 792 075)	(4 116 957)	55 122 (4 061 835)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(138 820)	1 211 333	55 122 1 266 455

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

		2023		2024	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	7 463 036	8 781 181	622 877	9 404 058
Débiteurs (note 5)	2	4 617 887	4 874 859	108 976	4 983 835
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	12 080 923	13 656 040	731 853	14 387 893
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10			25 385	25 385
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	2 240 009	3 663 460	368 139	4 031 599
Revenus reportés (note 11)	12	1 015 923	1 117 632	16 557	1 134 189
Dettes à long terme (note 12)	13	21 407 652	23 025 881	1 025 066	24 050 947
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			178 066	178 066
Autres passifs (note 14)	15				
	16	24 663 584	27 806 973	1 613 213	29 420 186
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(12 582 661)	(14 150 933)	(881 360)	(15 032 293)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	74 976 007	83 209 723	2 140 782	85 350 505
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	141 439	1 197 058		1 197 058
Stocks de fournitures	20	62 292	71 629	15 995	87 624
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	351 353	17 265	34 725	51 990
	23	75 531 091	84 495 675	2 191 502	86 687 177
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	2 601 494	2 630 193	128 470	2 758 663
Excédent de fonctionnement affecté	25	7 127 809	5 641 889	109 984	5 751 873
Réserves financières et fonds réservés	26	360 997	151 562	76 708	228 270
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27 (	1 420 888) (	1 209 946) (	117 167) (	1 327 113)
Financement des investissements en cours	28	(3 809 892)	(2 598 559)		(2 598 559)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	58 088 910	65 729 603	1 112 147	66 841 750
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	62 948 430	70 344 742	1 310 142	71 654 884
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	5 345 347	4 896 838	7 006 050	6 618 668
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	1 251 047	1 084 487	1 646 454	1 556 389
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	4 976 243	4 768 008	5 421 122	5 407 625
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	464 743	491 949	505 116	476 279
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	95 475	82 287	82 287	43 342
D'autres tiers	12			22 946	31 999
Autres frais de financement	13	50		22 160	15 710
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	5 974 519	5 975 057	2 877 294	2 787 921
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17	10 500	5 356	20 053	14 978
Autres	18	53 148	30 389	30 389	43 834
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	3 156 242	3 120 866	3 320 700	3 353 593
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪	21.1	249 435	690 383	690 383	118 795
	22	21 576 749	21 145 620	21 644 954	20 469 133

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

		2024	2023
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 758 663	2 775 363
Excédent de fonctionnement affecté	2	5 751 873	7 330 111
Réserves financières et fonds réservés	3	228 270	442 910
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	( 1 327 113)	( 1 454 993)
Financement des investissements en cours	5	(2 598 559)	(3 865 014)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	66 841 750	59 217 949
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	71 654 884	64 446 326
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	2 630 193	2 601 494
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	128 470	173 869
	11	2 758 663	2 775 363
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Immobilisations	12.1	3 609 384	5 453 001
▪ Eaux usées	12.2	612 245	534 114
▪ Cours d'eau	12.3		
▪ Réseau routier	12.4	360 000	360 000
▪ Réseau d'aqueduc	12.5	1 060 260	780 694
▪ Rachat de la dette	12.6		
	13	5 641 889	7 127 809
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ Projets spéciaux	14.1	109 984	202 302
	15	109 984	202 302
	16	5 751 873	7 330 111

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
<b>Fonds réservés</b>		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	44 428
Organismes contrôlés et partenariats	22	54 041
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	22 667
Montant non réservé		
Administration municipale	25	107 134
Organismes contrôlés et partenariats	26	107 134
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	
Autres		
▪	30.1	
	31	228 270
	32	442 910
	228 270	442 910

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( 14 857)(	17 933)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( )	)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( )	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( )	)
Autres	37 ( 18 246)(	21 530)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( )	)
	39 ( 33 103)(	39 463)
Assainissement des sites contaminés	40 ( )	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	41 ( )	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 ( )	)
Autres	43.1 ( )	)
▪	44 ( 33 103)(	39 463)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	45 ( )	)
Utilisation du fonds de roulement	46 ( )	)
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	47 ( )	)
Utilisation du fonds de roulement	48 ( )	)
Autres	49.1 ( )	)
▪	50 ( )	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	51 ( )	)
Mesure relative à la COVID-19	52 ( )	)
Frais d'émission de la dette à long terme	53 ( 73 835)(	17 027)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54 ( )	)
Autres	55.1 ( 1 291 252)(	1 418 237)
▪ Maisons lézardées & SP3400	56 ( 1 365 087)(	1 435 264)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	57 71 077	19 734
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	60	
Autres	61.1	
▪	62 71 077	19 734
	63 ( 1 327 113)(	1 454 993)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	64	
Investissements à financer	65 ( 2 598 559)(	3 865 014)
	66 (2 598 559)	(3 865 014)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
<b>Éléments d'actif</b>		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	67 85 350 505	77 180 974
Propriétés destinées à la revente	68 1 197 058	141 439
Prêts	69	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	70	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	71	
	72 86 547 563	77 322 413
Ajustements aux éléments d'actif	73	
	74 86 547 563	77 322 413
<b>Éléments de passif correspondant</b>		
Dette à long terme	75 ( 24 050 947)(	22 478 222)
Frais reportés liés à la dette à long terme	76 ( 179 291)(	118 506)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	77 3 313 091	3 121 336
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	78 1 203 614	1 418 237
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	79 7 720	(47 309)
	80 ( 19 705 813)(	18 104 464)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	81 ( )	)
	82 ( 19 705 813)(	18 104 464)
	83 66 841 750	59 217 949

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	_____	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____	

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**Provenant de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent**

i) Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2-1.1.) (« LOI RRSM »).

La Loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

**Description des régimes :**

1. Date d'entrée en vigueur des régimes : le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale : à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative :

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 :

i) **Policiers syndiqués** : Tout participant peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) **Cadres et employés de bureau et préposés aux communications** : Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) **Date de retraite anticipée**

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulé aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 0.5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0.35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes :

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle.

9. Règle du 50% (cotisation excédentaire)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

**10. Cotisations salariales**

a) Policiers syndiqués : Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,20% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

b) Cadres : Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais en gagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

**11. Cotisation patronale**

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2024	2023
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (181 258)	(219 495)
Charge de l'exercice	4 ( 229 727)(	182 690)
Cotisations versées par l'employeur	5 232 919	220 927
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (178 066)	(181 258)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 8 955 204	8 422 853
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 9 088 396)(	8 612 971)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (133 192)	(190 118)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 (44 874)	8 860
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (178 066)	(181 258)
Provision pour moins-value	12 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (178 066)	(181 258)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14 3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15 8 955 204	8 422 853
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ( 9 088 396)(	8 612 971)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ( 133 192)(	190 118)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18 388 103	329 827
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	
	20 388 103	329 827
Cotisations salariales des employés	21 ( 198 464)(	166 920)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ( )	( )
	23 189 639	162 907
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24 12 772	4 144
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres		
▪ Coût des services passés découlant de modifications au régime	29.1 5 995	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30 208 406	167 051
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31 515 461	476 103
Rendement espéré des actifs	32 ( 494 140)(	460 464)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33 21 321	15 639
Charge de l'exercice	34 229 727	182 690

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35 489 214	343 672
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 ( 494 140)(	460 464)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37 (4 926)	(116 792)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38 45 890	18 595
Prestations versées au cours de l'exercice	39 388 243	350 955
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40 9 383 861	8 335 066
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43 169 840	153 158
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44 257 991	128 996
DMERCA du nouveau volet	45 16	16
DMERCA de l'ancien volet	46 11	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47 34	34
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48 5,95 %	5,85 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49 5,85 %	5,71 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50 2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51 2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques	52.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2024	2023
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023	
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	( )	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	( )	
Rendement espéré des actifs	85	( )	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
	86		
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( )	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 3

**Description des régimes et autres renseignements****Régime de la Ville de Saint-Amable**

Le régime de retraite par financement salarial (RRFS) de la FTQ permet aux syndicats affiliés, qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées auprès de leur employeur, d'avoir accès à un meilleur régime de retraite. Le RRFS est un régime à prestations déterminées. Le RRFS propose une prestation pour les participants et une cotisation fixe pour la ville.

Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalité (RPSMCM) :

Le RPSMCM est administré par Retraite Québec. Il vise à pourvoir au paiement des prestations une fois la caisse de retraite du RRMCM épuisée, ce qui est survenu en date du 6 novembre 2017. En vertu du règlement établissant le RPSMCM, les 42 municipalités concernées deviennent dès lors responsables des prestations du RRMCM. L'annexe I du règlement établissant le RPSMCM détermine la part que chaque municipalité doit contribuer selon un % fixe. Retraite Québec facture les municipalités en début de chaque année pour les contributions qu'elles doivent verser dans l'année.

**Provenat de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable**

Cotisations employés : 7%

Cotisations employeurs : 7 %

	2024	2023
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105 1 417	1 679
Régime de retraite par financement salarial	106 151 132	91 719
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109 1 751	1 718
	110 154 300	95 116

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 1

**Description des régimes et autres renseignements****Régime de la Ville de Saint-Amable**

Le régime offert aux employés est le REER individuel, l'employeur contribue à un maximum de 7% à un REER autogéré par chacun des employés. La contribution de l'employé au REER est d'un minimum de 1%. L'employeur remet une fois par mois sa contribution et celle du salarié au fiduciaire choisi par le salarié.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		2024	2023
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114	129 424	159 780
Autres régimes	115		
	116	129 424	159 780

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		2024	2023
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	22	20

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2024	2023
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	9 198	10 377
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	33 805	34 971
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	2 713	2 765
	121	36 518	37 736

**Note**

## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalizations 2024	Réalizations 2024	Réalizations 2023
<b>TAXES</b>				
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	12 960 146	12 960 146	11 744 354
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7	217 810	217 810	196 776
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	13 177 956	13 177 956	11 941 130
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	1 168 567	1 168 567	1 066 300
Égout	13	708 203	708 203	623 135
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15	1 473 881	1 473 881	1 422 993
Autres				
▪ Usages acc, système UV, fosses sept	16.1	297 711	297 711	237 363
Centres d'urgence 9-1-1	17	69 133	69 133	60 216
Service de la dette	18	1 040 356	1 040 356	1 089 960
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	4 757 851	4 757 851	4 499 967
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	4 757 851	4 757 851	4 499 967
	27	17 935 807	17 935 807	16 441 097

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
	Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28		
	Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29		
	Compensations pour les terres publiques	30		
	Immeubles des réseaux			
	Santé et services sociaux	31	54 830	54 830
	Cégeps et universités	32		
	Écoles primaires et secondaires	33	273 451	273 451
	Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34		
		35	328 281	328 281
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
	Taxes sur la valeur foncière	36	4 014	4 014
	Taxes sur une autre base			3 030
	Taxes, compensations et tarification	37	895	895
	Taxes d'affaires	38		1 015
		39	4 909	4 909
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
	Taxes sur la valeur foncière	40		
	Taxes sur une autre base			
	Taxes, compensations et tarification	41		
		42		
<b>AUTRES</b>				
	Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43		
	Autres	44		
		45		
		46	333 190	333 190
				312 529

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023	
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47	87 832	89 670	6 104
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	49			
Autres	50			
Sécurité civile	51			
Autres	52			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	53			
Enlèvement de la neige	54			
Autres	55			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	56			
Transport adapté	57			
Transport scolaire	58			
Autres	59			
Transport aérien	60			
Transport par eau	61			
Autres	62			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	63			
Réseau de distribution de l'eau potable	64			
Traitement des eaux usées	65			
Réseaux d'égout	66	64 798	64 798	75 262
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	67			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	68			
Tri et conditionnement	69			
Autres	70			
Autres	71			
Cours d'eau	72			
Protection de l'environnement	73	58 663	58 663	
Autres	74			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Habitation				
Logement social	75	581 934	581 934	714
Autres	76			
Sécurité du revenu	77			
Autres	78			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	79	9 518	9 518	72 690
Rénovation urbaine	80			
Promotion et développement économique	81			
Autres	82			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	83	11 740	11 740	15 388
Activités culturelles				
Bibliothèques	84	45 977	45 977	45 977
Autres	85	14 100	14 100	4 100
<b>Réseau d'électricité</b>	86			
	87	874 562	876 400	220 235

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		Administration municipale		
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	88			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	89			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	90			
Autres	91			
Sécurité civile	92			
Autres	93			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	94	3 170 435	3 170 435	
Enlèvement de la neige	95			
Autres	96			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	97			
Transport adapté	98			
Transport scolaire	99			
Autres	100			
Transport aérien	101			
Transport par eau	102			
Autres	103			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	104			
Réseau de distribution de l'eau potable	105			
Traitement des eaux usées	106			
Réseaux d'égout	107	1 111 855	1 111 855	1 209 223
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	108			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	109			
Tri et conditionnement	110			
Autres	111			
Autres	112			
Cours d'eau	113			
Protection de l'environnement	114			
Autres	115			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Habitation				
	Logement social	116		
	Autres	117		
	Sécurité du revenu	118		
	Autres	119		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
	Aménagement, urbanisme et zonage	120		
	Rénovation urbaine	121		
	Promotion et développement économique	122		
	Autres	123		
<b>Loisirs et culture</b>				
	Activités récréatives	124	254 833	254 833
	Activités culturelles			
	Bibliothèques	125		
	Autres	126		
	<b>Réseau d'électricité</b>	127		
		128	4 537 123	4 537 123
				1 209 223

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		Données consolidées		
		Administration municipale	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>TRANSFERTS (suite)</b>		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	129			
Péréquation	130			
Neutralité	131			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	132			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	133	51 269	51 269	127 776
Fonds de développement des territoires	134			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	135			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	136	694 391	694 391	209 254
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	137			
Autres	138	292 669	292 669	240 297
	139	1 038 329	1 038 329	577 327
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	140	6 450 014	6 451 852	2 006 785

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>SERVICES RENDUS</b>			
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>			
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
<b>Sécurité publique</b>			
Police	145		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	146		
Autres	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152		
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157		
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169		

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
	Habitation			
	Logement social	170		
	Autres	171		
	Autres	172		
		173		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
	Aménagement, urbanisme et zonage	174		
	Rénovation urbaine	175		
	Promotion et développement économique	176		
	Autres	177		
		178		
<b>Loisirs et culture</b>				
	Activités récréatives	179		
	Activités culturelles			
	Bibliothèques	180		
	Autres	181		
		182		
<b>Réseau d'électricité</b>				
		183		
		184		

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023	
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	185			
Évaluation	186			
Autres	187	34 994	34 994	27 968
	188	34 994	34 994	27 968
<b>Sécurité publique</b>				
Police	189		23 850	80 749
<b>Sécurité incendie</b>				
Premiers répondants	190			
Autres	191	33 322	33 322	28 101
<b>Sécurité civile</b>				
Autres	193		102	15 986
	194	33 322	57 274	124 836
<b>Transport</b>				
<b>Réseau routier</b>				
Voirie municipale	195			
Enlèvement de la neige	196	75 394	75 394	68 777
Autres	197	11 889	11 889	14 288
<b>Transport collectif</b>				
<b>Transport en commun</b>				
Transport régulier	198			
Transport adapté	199			
Transport scolaire	200			
Autres	201			
Autres	202			
	203	87 283	87 283	83 065
<b>Hygiène du milieu</b>				
<b>Eau et égout</b>				
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau potable</b>				
Réseau de distribution de l'eau potable	204			
Traitement des eaux usées	205	5 508	5 508	4 721
Réseaux d'égout	206			
	207	4 103	4 103	67 366
<b>Matières résiduelles</b>				
Déchets domestiques et assimilés	208			
Matières recyclables	209			
Autres	210			
Cours d'eau	211			
Protection de l'environnement	212			
Autres	213			
	214	9 611	9 611	72 087

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>			<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
			<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>					
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>					
<b>Santé et bien-être</b>					
Habitation					
Logement social	215				
Autres	216				
Sécurité du revenu	217				
Autres	218				
	219				
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
Aménagement, urbanisme et zonage	220	17 008	17 008		
Rénovation urbaine	221				
Promotion et développement économique	222				
Autres	223				
	224	17 008	17 008		
<b>Loisirs et culture</b>					
Activités récréatives	225	126 305	204 249	219 748	
Activités culturelles					
Bibliothèques	226	11 405	11 405	9 569	
Autres	227	21 648	21 648	19 324	
	228	159 358	237 302	248 641	
<b>Réseau d'électricité</b>					
	229				
	230	341 576	443 472	556 597	
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	231	341 576	443 472	556 597	

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	232	192 838	192 965	95 422
Droits de mutation immobilière	233	1 852 410	1 852 410	1 408 134
Droits sur les carrières et sablières	234			
Autres	235			
	236	2 045 248	2 045 375	1 503 556
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	237	262 673	432 523	389 427
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	238			
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	239	364 790	415 203	523 839
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	240		(8 639)	3 637
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	241			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	242			1 433 731
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	243			
Contributions des promoteurs	244			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	245			
Contributions des organismes municipaux	246			
Autres contributions	247		17 464	35 464
Redevances réglementaires	248			
Autres	249	808 631	817 216	568 383
	250	808 631	826 041	2 041 215
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>				
	251			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2024			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
Conseil	1	414 861		414 861	414 861	398 511
Greffe et application de la loi	2	432 121		432 121	432 121	341 673
Gestion financière et administrative	3	1 621 225	119 714	1 740 939	1 740 939	1 579 842
Évaluation	4	201 716		201 716	201 716	189 663
Gestion du personnel	5	157 519		157 519	157 519	69 834
Autres						
▪ Divers	6.1	1 039 452		1 039 452	1 039 452	885 218
	7	3 866 894	119 714	3 986 608	3 986 608	3 464 741
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
Police	8	2 697 060		2 697 060	2 922 520	2 770 259
Sécurité incendie						
Premiers répondants	9					
Autres	10	1 187 936	106 074	1 294 010	1 294 010	993 032
Sécurité civile	11	2 705		2 705	2 705	17 626
Autres	12	220 732		220 732	248 615	252 834
	13	4 108 433	106 074	4 214 507	4 467 850	4 033 751
<b>TRANSPORT</b>						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	1 826 621	1 234 367	3 060 988	3 060 988	2 749 943
Enlèvement de la neige	15	506 108	12 831	518 939	518 939	515 252
Éclairage des rues	16	84 315	82 803	167 118	167 118	154 161
Circulation et stationnement	17	65 049		65 049	65 049	53 702
Transport collectif						
Transport en commun	18	488 864		488 864	488 864	470 603
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	2 970 957	1 330 001	4 300 958	4 300 958	3 943 661

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées		
	Réalizations 2024			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	318 174		318 174	436 729	647 717
Réseau de distribution de l'eau potable	24	296 175	89 474	385 649	385 649	574 294
Traitement des eaux usées	25	179 411	71 365	250 776	250 776	151 407
Réseaux d'égout	26	92 259	1 045 916	1 138 175	1 138 175	1 082 403
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	903 098		903 098	903 098	719 847
Élimination	28					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	127 882		127 882	127 882	312 883
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31	554 710		554 710	554 710	534 833
Traitement	32					
Matériaux secs						
Autres	34					
Plan de gestion						
Autres	36					
Cours d'eau	37	48 410		48 410	48 410	107 330
Protection de l'environnement	38	141 949		141 949	141 949	113 903
Autres	39					
	40	2 662 068	1 206 755	3 868 823	3 987 378	4 244 617
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>						
Habitation						
Logement social	41	592 220		592 220	592 220	
Autres	42					
Sécurité du revenu	43					
Autres	44					
	45	592 220		592 220	592 220	

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2024			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>					
Aménagement, urbanisme et zonage	46	640 834	4 655	645 489	605 632
Rénovation urbaine					
Biens patrimoniaux	47				
Autres biens	48				
Promotion et développement économique					
Industries et commerces	49	15 922		15 922	20 789
Tourisme	50				
Autres	51				
Autres	52	41 771		41 771	1 054 597
	53	698 527	4 655	703 182	1 681 018
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>					
Activités récréatives					
Centres communautaires	54	398 341	18 146	416 487	420 263
Patinoires intérieures et extérieures	55	216 188	31 640	247 828	252 426
Piscines, plages et ports de plaisance	56	222 640	41 129	263 769	176 614
Parcs et terrains de jeux	57	864 140	212 869	1 077 009	909 408
Parcs régionaux	58				
Expositions et foires	59				
Autres	60	87 277	4 360	91 637	69 420
	61	1 788 586	308 144	2 096 730	1 828 131
Activités culturelles					
Centres communautaires	62	10 558	1 050	11 608	21 217
Bibliothèques	63	665 670	44 473	710 143	605 507
Patrimoine					
Musées et centres d'exposition	64				
Autres ressources du patrimoine	65				
Autres	66	86 605		86 605	79 160
	67	762 833	45 523	808 356	705 884
	68	2 551 419	353 667	2 905 086	2 534 015

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2024			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	69					
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>						
Dette à long terme						
Intérêts	70	437 946		437 946	467 394	449 658
Autres frais	71	136 290		136 290	142 955	101 962
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72				21 321	15 639
Autres	73				839	71
	74	574 236		574 236	632 509	567 330
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	75					
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	76	3 120 866 (	3 120 866)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2024**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2024	Réalisations
		2024		2023
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	71 662	71 662	
Usines de traitement de l'eau potable	2		27 805	25 524
Usines et bassins d'épuration	3	219 745	219 745	1 589 636
Conduites d'égout	4	474 793	474 793	632 751
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	3 470 025	3 470 025	116 798
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	5 636 130	5 636 130	624 591
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	32 677	32 677	85 255
Édifices communautaires et récréatifs	14	59 385	59 385	34 152
Améliorations locatives	15		47	4 984
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	314 916	433 985	261 686
Ameublement et équipement de bureau	18	127 346	135 631	147 972
Machinerie, outillage et équipement divers	19	569 131	573 471	114 600
Terrains	20	378 772	378 772	34 857
Autres	21			
	22	11 354 582	11 514 128	3 672 806

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2024	Réalizations 2024	Réalizations 2023
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	71 662	71 662	
Usines de traitement de l'eau potable	2		27 805	25 524
Usines et bassins d'épuration	3	219 745	219 745	1 589 636
Conduites d'égout	4			
Autres infrastructures	5			
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9	474 793	474 793	632 751
Autres infrastructures	10	9 106 155	9 106 155	741 389
Autres immobilisations corporelles	11	1 482 227	1 613 968	683 506
	12	11 354 582	11 514 128	3 672 806

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	22 667			22 667
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	6 692 117	11 837	1 033 595	5 670 359
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	12 760 608	4 160 908	1 697 395	15 224 121
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	19 475 392	4 172 745	2 730 990	20 917 147
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 935 923		366 941	2 568 982
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	2 935 923		366 941	2 568 982
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	185 413	807 892	249 196	744 109
	15	3 121 336	807 892	616 137	3 313 091
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	3 121 336	807 892	616 137	3 313 091
	19	22 596 728	4 980 637	3 347 127	24 230 238
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	22 596 728	4 980 637	3 347 127	24 230 238

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	23 201 600
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	2 598 559
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	22 667
Débiteurs	8	2 568 982
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	23 208 510
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	1 028 638
Endettement net à long terme	14	24 237 148
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	1 726 862
Communauté métropolitaine	16	192 778
Autres organismes	17	1 619 000
Endettement total net à long terme	18	27 775 788
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	27 775 788
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
<b>Administration générale</b>				
Greffes et application de la loi	1	25 835	25 835	37 659
Évaluation	2	2 550	2 550	2 474
Autres	3	422 227	422 227	363 904
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4	2 697 060	69 133	60 216
Sécurité incendie	5	8 442	8 442	11 586
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	488 308	488 308	468 991
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11	453 133		
Matières résiduelles	12	1 585 690	1 585 690	1 567 563
Cours d'eau	13	45 027	45 027	104 773
Protection de l'environnement	14	43 714	43 714	19 888
Autres	15	73 348	73 348	72 115
<b>Santé et bien-être</b>				
Habitation	16	763	763	
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	15 922	15 922	20 789
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	54 564	54 564	55 010
Autres	21	41 771	41 771	
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22	16 703		2 953
Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>				
	24			
	25	5 975 057	2 877 294	2 787 921

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024***Non audité*

		<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Rémunération</b>	1		1 217
<b>Charges sociales</b>	2		283
<b>Biens et services</b>	3	11 354 582	3 671 306
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	11 354 582	3 672 806

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Non audité*

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	13,49	35,00	24 567,00	1 410 505	337 982	1 748 487
Professionnels	2	4,85	37,50	9 476,00	190 393	115 882	306 275
Cols blancs	3	24,62	35,00	44 815,00	1 487 520	283 341	1 770 861
Cols bleus	4	16,70	40,00	34 745,00	982 598	221 269	1 203 867
Policiers	5						
Pompiers	6	10,22	35,00	18 615,00	527 211	80 830	608 041
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	69,88		132 218,00	4 598 227	1 039 304	5 637 531
Élus	9	7,00			298 611	45 183	343 794
	10	76,88			4 896 838	1 084 487	5 981 325

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3					
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5	64 798		1 111 855		1 176 653
Autres	6	869 569	3 400 293	5 832	997 667	5 273 361
	7	934 367	3 400 293	1 117 687	997 667	6 450 014

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Non audité**

		2024	2023
<b>Administration générale</b>			
Grefe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	56 422	54 525
	4	56 422	54 525
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8		
Autres	9		
	10		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	224 812	205 426
Enlèvement de la neige	12		
Autres	13		
Transport collectif	14		
Autres	15	14 366	12 394
	16	239 178	217 820
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17	32 001	7 725
Réseau de distribution de l'eau potable	18		
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	163 535	158 484
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	195 536	166 209
<b>Santé et bien-être</b>			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	42 219	41 716
Rénovation urbaine	34		
Promotion et développement économique	35		
Autres	36		
	37	42 219	41 716
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	38	23 895	8 720
Activités culturelles			
Bibliothèques	39	16 986	17 200
Autres	40		
	41	40 881	25 920
<b>Réseau d'électricité</b>			
	42		
	43	574 236	506 190

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Stéphane Williams	1.1 Maire	88 114	19 422	28 354	
Francine Nzang Essono	1.2 Conseiller	21 342	10 671		
Mathieu Daviault	1.3 Conseiller	19 416	9 708		
Vicky Langevin	1.4 Conseiller	19 416	9 708	927	328
France Gosselin	1.5 Conseiller	19 416	9 708	409	205
Robert Gagnon	1.6 Conseiller	19 416	9 708	1 047	523
Dany Charbonneau	1.7 Conseiller	19 416	9 708	2 387	1 194

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Non audité**

**OUI            NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1                       600 000 \$

**Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2               

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024 3                       \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4               

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5                       \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6                       \$

Ligne 3 : Autres revenus 7                       \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8                       \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9                       \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10                       \$

Ligne 9 : Autres charges 11                       \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12                       \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13                       \$

Ligne 14 : Débiteurs 14                       \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15                       \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16                       \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer 17                       \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18                       \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19                       \$

Ligne 24 : Libres 20                       \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21                       \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22                       \$

Montant des pardons de prêts constatés

    Solde cumulatif au début de l'exercice 23                       \$

    Constatés au cours de l'exercice 24                       \$

    Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25                       \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26		\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27		\$
Ligne 3 : Autres revenus	28		\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29		\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30		\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31		\$
Ligne 9 : Autres charges	32		\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33		\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34		\$
Ligne 14 : Débiteurs	35		\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36		\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37		\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38		\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39		\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40		\$
Ligne 24 : Libres	41		\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42		\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43		\$

**Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement**

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.
- 44
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024
- 45 392 100 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.
- 46
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2024
- 47 298 863 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).
- 48
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024
- 49 \_\_\_\_\_ \$
- Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).
- 50
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024
- 51 \_\_\_\_\_ \$
- Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

52

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

53 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

54

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

55

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

MRC Marguerite-D'Youville, Les évaluations CÉVIMEC-BTF INC., Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable et Verchères; 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

56

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

57 \_\_\_\_\_ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

58

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

59 \_\_\_\_\_ 470 000 \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

Règlement 788-00-2022

505 - 515 rue Ethel 60 000 \$

282 rue du Cardinal 360 000 \$

836 rue Principale 40 000 \$

1 - 261 à 8 - 261 rue Principale 10 000 \$

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

60

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

61 \_\_\_\_\_ \$

- b) autres formes d'aide

62 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<p>10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?</p> <p>Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024</p>	63	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	64			\$	
<p>11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?</p> <p>Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?</p> <p>Si oui, indiquer le montant total crédité en 2024</p>	65	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	66	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	67			\$	
<p>12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2024</p> <p>Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2024</p>	68			\$	
<p>13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2024 dans le cadre du <i>Volet entretien</i> du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD</p> <p>Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :</p> <p>a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver</li> <li>▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Systemes de sécurité</li> <li>Chaussées pavées - entretien préventif</li> <li>Chaussées pavées - entretien palliatif</li> <li>Chaussées en gravier - entretien préventif</li> <li>Chaussées en gravier - entretien palliatif</li> <li>Systemes de drainage</li> <li>Abords de routes</li> <li>Total des dépenses relatives à l'entretien d'été</li> </ul> </li> </ul> <p>b) Dépenses d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver</li> <li>▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été</li> </ul> <p>c) Total des frais encourus admissibles</p> <p>d) Description des dépenses d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relatives à l'entretien d'hiver :</li> <li>▪ Relatives à l'entretien d'été :</li> </ul> <p>e) Si le total des frais encourus à la ligne 81 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2024 (ligne 69), veuillez fournir les justifications :</p>	69			\$	
	70			\$	
	71			\$	
	72			\$	
	73			\$	
	74			\$	
	75			\$	
	76			\$	
	77			\$	
	78			\$	
	79			\$	
	80			\$	
	81			\$	

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

- f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 78 et 80), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2024 (ligne 69), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

- a) Numéro de la résolution 82 \_\_\_\_\_
- b) Date d'adoption de la résolution 83 \_\_\_\_\_

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

84

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

- a) Numéro de la résolution 85 306-11-19
- b) Date d'adoption de la résolution 86 2019-11-19

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

*Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*

- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2) 87 2
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3) 88 \_\_\_\_\_

*Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année*

- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5) 89 1
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8) 90 1
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9) 91 1
- f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10) 92 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11) 93 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*

- |  |    |     |
|--|----|-----|
| h) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité, peu importe leur poids (art. 16)                | 94 | 875 |
| i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg, enregistrés auprès de la municipalité (art. 16) | 95 | 231 |
| j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)     | 96 |     |

*Règlement*

- |  |    |                          |                                     |
|--|----|--------------------------|-------------------------------------|
| k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement? | 97 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|----|--------------------------|-------------------------------------|

**La question 16 s'applique aux MRC seulement**

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Non audité****OUI**      **NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1        

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2        

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3        

**Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4        

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5        

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6        

**La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7        

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8        

**Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**



**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2025-06-03

Nom du signataire : JOSÉE DESMARAIS

Fonction du signataire : DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE-TRÉSORIÈRE

Date de transmission au Ministère : 2025-06-30

Date et heure de la dernière modification : 2025-06-26 17:55